

ANNEXE B

D'après le budget supplémentaire spécial de 1939-40. Le montant voté par les présentes est de \$81,559,131.99, soit le montant de chacun des articles dudit budget contenus dans la présente annexe, moins les montants votés à compte desdits articles dans la Loi des subsides n° 1, 1939, et la Loi des subsides n° 2, 1939, de la présente session.

CRÉDITS attribués par la présente loi à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1940, et fins pour lesquelles ils sont attribués.

N° du crédit	Service	Montant		Total	
		\$	c.	\$	c.
AGRICULTURE					
495	Pour matériel, provende, fourrage, semences et approvisionnements de semence—secours dans les zones de sécheresse de la Saskatchewan pour les mois d'avril, mai et juin 1939.	1,200,000	00		
496	Aide aux provinces pour le rétablissement des colons.	400,000	00		
497	Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et emmagasinement d'eau.	3,250,000	00		
498	Pour bâtiments d'exposition et leur amélioration.	100,000	00		
499	Services scientifiques, nouvelles constructions.	189,900	00		
500	Fermes expérimentales, nouveaux bâtiments à la ferme centrale, aux fermes succursales et aux stations d'expérimentation.	233,330	00		
				5,373,230	00
FINANCES					
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DIVERSES					
501	Commission du district fédéral—Amélioration du réseau des parcs et promenades sous le contrôle de la Commission.	26,000	00		
502	Commission des champs de bataille nationaux—Poursuite du programme d'aménagement des parcs.	100,000	00		
				126,000	00
PÊCHERIES					
503	Pour aider les pêcheurs, groupes de pêcheurs et autres à s'établir ou à améliorer leur situation dans l'industrie.	500,000	00		
504	Pour activer la vente des produits des pêcheurs canadiens sur les marchés extérieurs et intérieurs.	200,000	00		
505	Pour encourager la propagande en faveur de la production et de la vente en commun chez les pêcheurs.	50,000	00		
				750,000	00
TRAVAIL					
506	Pour pourvoir au règlement des accords, relatifs à l'assistance, conclus avec les gouvernements provinciaux.	550,000	00		
507	Pour pourvoir aux engagements financiers et au parachèvement des travaux de secours (à voter de nouveau).	735,000	00		
508	Contributions fédérales au placement sur les fermes, à la conservation des forêts et à d'autres projets visant l'aide aux chômeurs célibataires (à voter de nouveau pour engagements antérieurs, \$700,000).	3,500,000	00		
	Pour pourvoir aux projets de développement et de formation des jeunes chômeurs:				
509	(a) À voter de nouveau, pour solde des années précédentes.	350,000	00		
510	Pour pourvoir, avec l'aide des provinces, au rétablissement des chômeurs (à voter de nouveau pour engagements antérieurs, \$180,000).	680,000	00		